pmr

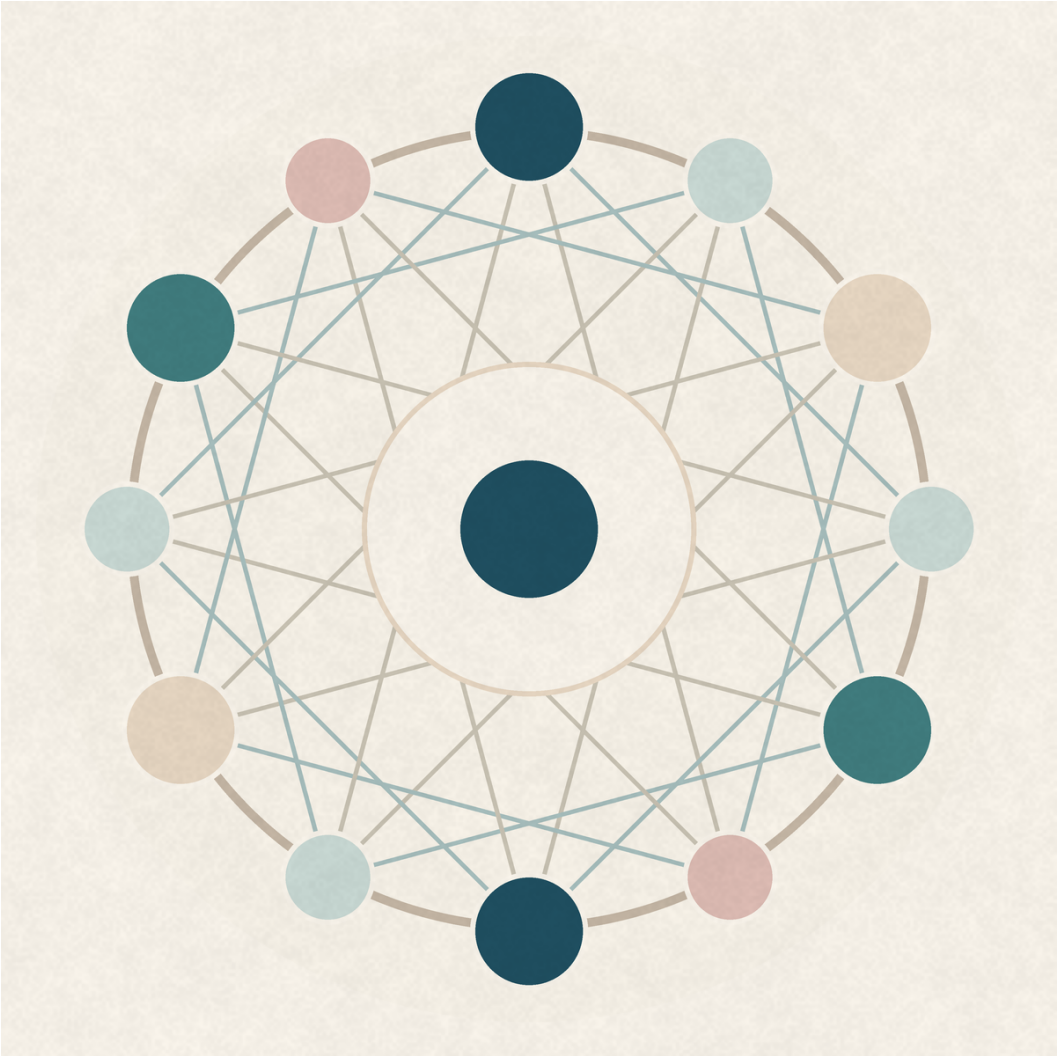

FORMATION CONTINUÉE 2027

Cercles et systèmes relationnels

Prévenir les tensions et restaurer les liens au sein des communautés

25 et 26 janvier 2027

pmr

Formation continuée pour médiateurs

CONTENU ET OBJECTIF

Dans une famille, une équipe, une organisation, une copropriété ou un quartier, les tensions s'installent souvent avant même que qui que ce soit ne s'en rende compte. Lorsque personne n'en prend soin, elles grandissent et se muent peu à peu en conflits, qui abîment les relations et la confiance.

Les **cercles et systèmes relationnels** viennent compléter les outils du médiateur. Issus de la justice restaurative, ils remplacent les questions habituelles « Quelle règle a été transgressée ? Qui est coupable ? Quelle sanction ? » par trois autres : « Qui a été affecté ? Quels sont les besoins ? Qui peut contribuer à réparer ? ». Ils invitent chaque membre d'une communauté à prendre sa part de responsabilité, à s'engager dans la réparation et à prendre soin des liens, avant comme après un conflit.

La formation retrace les fondements de la **justice restaurative**, de Howard Zehr aux Cercles Restauratifs développés par Dominic Barter, et s'appuie sur les apports de Kay Pranis et de Ted Wachtel. Elle explore les notions de communauté, de tension et de conflit, de responsabilité et de contribution. L'ensemble du processus restauratif y est travaillé, de la préparation au suivi : avant-cercles, cercle et ses trois questions, plan d'action et après-cercle. La deuxième journée est consacrée au **système relationnel** : l'accord par lequel une communauté décide de ce que chacun fera lorsqu'il percevra une tension, mais aussi de la manière d'éviter que ce qui s'est déjà passé ne se reproduise, et de ce qui sera mis en place si cela arrive à nouveau.

Cette formation se vit autant qu'elle s'apprend : chaque apport court est suivi d'un exercice, d'une démonstration ou d'un cercle vécu en sous-groupe, à partir de situations apportées par les participants.

À l'issue des deux journées, les participants auront vécu le processus restauratif de l'intérieur. Ils en connaîtront les étapes et la posture du/de la facilitateur·rice, pourront situer cette approche par rapport à la médiation, et repartiront avec un premier pas concret à mettre en œuvre dans leurs médiations, leur équipe, leur organisation ou leur vie privée.

PROGRAMME

Jour 1 – Comprendre et vivre le cercle

- La justice restaurative : notion et origines, de la justice punitive à la justice restaurative, champ d'application
- La communauté
- Tension et conflit
- Responsabilité et contribution
- Le cercle : structure et ingrédients
- Les besoins après un conflit et les trois questions du cercle
- Le processus restauratif : les avant-cercles
- Le déroulement du cercle

Jour 2 – Le système relationnel et la transposition

- L'écoute
- Le plan d'action et l'après-cercle
- Le système relationnel

- La posture du/de la facilitateur·rice
- Les situations délicates
- Transposition

INTERVENANTE

Charlotte Van Ingelgem, médiatrice agréée en matières familiale, civile et commerciale, ancienne avocate au barreau de Bruxelles et formatrice. Des exemples issus de sa pratique seront partagés, ainsi que des propositions concrètes pour utiliser ces outils dans les médiations, la vie professionnelle et la vie privée.

PUBLIC

Cette formation s'adresse en priorité aux médiateurs agréés, dans le cadre de leur formation continuée. Elle est également ouverte à toute personne intéressée par la prévention et la gestion des tensions au sein d'un groupe ou d'une communauté : professionnels de l'accompagnement, de l'éducation ou du travail social, responsables d'équipe, membres d'une association ou d'un habitat groupé… Aucun prérequis n'est demandé.

MODALITÉS

DATE & DURÉE : 25 et 26 janvier 2027, de 9.30 à 17.00 (accueil à partir de 9.15)

ATTESTATION : Une demande est en cours auprès de la Commission fédérale de médiation pour l'obtention de 12 points de formation

LIEU : PMR Europe, Rue Dodonée 113, 1180 Bruxelles

PMR Europe est un centre agréé par la Commission fédérale de médiation pour dispenser des formations permanentes et la demande d'agrément de la formation est en cours auprès de la CFM.

PRIX : 400,00 euros TVAc comprenant la formation, un recueil de notes et les pauses café.

Le prix ne doit en aucun cas être un frein !

L'objectif est de partager ces outils au plus grand nombre. N'hésitez pas à nous contacter.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 11 janvier 2027

Je verse la somme de 400 € en faveur du compte de PMR Europe
IBAN BE42 0014 8113 7254
BIC GEBABEBB avec la mention :
Nom Prénom + Cercles

À renvoyer par e-mail :
charlotte.vaningelgem@pmr-europe.com

À REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Firme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tél : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Gsm : .....

Coordonnées de facturation : .....

.....

.....

TVA n° : .....

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES

PMR Europe SRL
Rue Dodonée 113
1180 Bruxelles
T +32 2 344 53 70
F + 32 2 344 46 58
www.pmr-europe.com
T.V.A. BE 0866 413 205

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limite d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.